



liquidation judiciaire procédure en cours

Par **Gomette**, le **23/10/2012** à **17:44**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible pour une patronne, en liquidation judiciaire de s'associer (pour une durée de un an) et ainsi obtenir une succursale à son entreprise alors que la liquidation judiciaires est toujours en cours ? Puis trois mois avant le terme de cette association, une autre association dans une autre ville avec une autre société est possible (cette dernière société étant en liquidation judiciaire depuis le 14 septembre 2012)? Soit 3 mois et demi après s'être associé. Quels sont les risques encourus pour le personnel des deux sociétés ?

Merci d'avance
Cordialement Gomette

Par **P.M.**, le **23/10/2012** à **19:46**

Bonjour,

Tout dépend déjà si elle a un rôle de gestion dans l'entreprise mais ce n'est pas vraiment un sujet qui concerne le Droit du Travail...

Par **Gomette**, le **24/10/2012** à **19:44**

Merci de votre réponse

Oui la patronne s'associant en tant que gestionnaire à part entière dans cette nouvelle société.

Par **P.M.**, le **24/10/2012** à **20:04**

Bonjour,

Donc il faudrait voir si la personne pourrait être condamnée à l'interdiction de gestion...